

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DU BUDGET,
DES COMPTES PUBLICS,
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Arrêté du 17 mars 2011 portant nomination au bureau central de tarification

NOR : ETSS1130219A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé et le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 251-1, L. 252-1 et R. 250-1 à R. 250-4-1 ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 1142-2 ;

Vu la proposition de la Fédération de l'hospitalisation privée,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est nommée en tant que membre du bureau central de tarification institué par l'article L. 252-1 du code des assurances, au titre des établissements de santé : Mlle Elsa PTAKHINE, représentant la Fédération de l'hospitalisation privée, membre titulaire, en remplacement de M. Yann de KERGUENEC.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 17 mars 2011.

Pour les ministres et par délégation :
Le directeur de la sécurité sociale,
D. LIBAULT